



LA LETTRE AUX LOCATAIRES

opac
savoie

Acteur de l'habitat
100 % savoyard

N° 140 - Février 2019

LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES ÉLUS POUR 4 ANS

Les élections des représentants des locataires (qui doivent être au nombre de quatre) au sein du Conseil d'Administration de l'OPAC DE LA SAVOIE se sont déroulées en décembre 2018.

Le dépouillement des votes a eu lieu le 17 décembre 2018 et a donné les résultats suivants :

- 2 représentants au titre de la Confédération Nationale du Logement (CNL)
 - Madame Maryse CASTAING LANFREY
 - Monsieur Daniel GAUTIER
- 2 représentants au titre de l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC)
 - Madame Edith LOUVIER
 - Monsieur Bernard BRENNER

Élus pour 4 ans, ces locataires siégeront au Conseil d'Administration de l'OPAC DE LA SAVOIE, porteront la parole des locataires et participeront activement à toutes les décisions de l'office : constructions, programmes d'entretien et de réparations, vote du budget, évolution des loyers, attribution des logements, ...

Retrouvez les résultats détaillés du scrutin sur le site www.opac-savoie.fr, rubrique « Locataires ».



ÉVOLUTION DES LOYERS EN 2019

Les loyers des logements de l'OPAC DE LA SAVOIE ont été revalorisés de 1,25 % au 1^{er} janvier 2019.

Cette évolution, basée sur l'Indice de Révision des Loyers (IRL), fait suite à 3 années consécutives au cours desquelles l'OPAC DE LA SAVOIE n'a pas appliqué de hausse de loyer.

2016	2017	2018
0 %	0 %	0 %

✓ QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE L'OPAC DE LA SAVOIE

€ 50 millions
d'euros
investis pour
l'amélioration
et l'entretien
du patrimoine



38 %
économie moyenne de
consommation d'énergies
réalisée grâce aux travaux
d'isolation des logements



1 200
logements
réalisés au cours des
3 dernières années,
en locatif et en
accession à la propriété

ACHAT GROUPE D'ÉNERGIES

L'association des organismes HLM de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA HLM) - dont l'OPAC DE LA SAVOIE fait partie - a mis en place un achat groupé d'énergies destiné à obtenir des tarifs de gaz naturel et d'électricité attractifs pour les locataires concernés.

À l'issue de l'appel d'offres réalisé par l'opérateur SELECTRA, deux prestataires ont été sélectionnés :



Pour les locataires dont les logements sont équipés en gaz ET en électricité, TOTAL SPRING propose une électricité 100 % verte et 10 % de remise sur le prix du KWh HT* ainsi que 2 mois d'abonnement offerts.

Pour les locataires dont les logements sont équipés uniquement en électricité, PLANETE OUI propose une électricité 100 % verte et 14 % de remise sur le prix du KWh HT**.

Pour plus d'informations sur ces offres et vérifier si vous résidez dans une commune éligible, rendez-vous sur www.opac-savoie.fr/achatgroupe. En vous préinscrivant, vous recevrez l'offre la plus adaptée et serez libre d'y souscrire ou d'y renoncer.

(*) Remise garantie un an, tarifs fixes, calculés à partir des tarifs réglementés en vigueur du mois de souscription pour l'électricité, indexés sur les tarifs réglementés pour le gaz. Deux mois d'abonnement sont offerts. Les années suivantes : remise garantie inférieure aux tarifs réglementés.

(**) Remise garantie un an, indexée sur les tarifs réglementés. Les années suivantes : remise garantie inférieure aux tarifs réglementés.



LE DÉNEIGEMENT, UNE PRIORITÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

En cette période hivernale, la question du déneigement des accès aux immeubles est un enjeu important pour les équipes de l'OPAC DE LA SAVOIE. Que ce soit en stations ou en plaine, l'objectif est de garantir au maximum **la sécurité et la mobilité des locataires** afin que des chutes de neige ne viennent pas perturber la vie quotidienne des résidents.

Ainsi, les antennes et les correspondants de proximité sont en contact régulier avec les prestataires et les collectivités locales pour anticiper les interventions et, en cas de chute de neige significative, s'assurer que les opérations de déneigement des accès aux immeubles et garages puissent être réalisées rapidement et efficacement.

QUELQUES BONS RÉFLEXES EN PÉRIODE DE NEIGE :

- ✓ Laisser libres les accès permettant le passage des engins de déneigement
- ✓ Déneiger les véhicules avant de les rentrer dans les garages
- ✓ Savoir être patient(e) : le déneigement ne peut pas se faire partout en même temps
- ✓ En période de dégel, veiller à ne pas stationner au pied des immeubles (chutes d'amas de neige en provenance des toitures)